

Certificat d'Enregistrement de Marque

Le Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) décide, en vertu de l'Accord de Bangui, Acte du 24 février 1999, de l'enregistrement de la marque comportant les indications ci-après :



Reproduction de la marque :

Numéro d'enregistrement : **104980**

Date de dépôt : **24/10/2018**

Numéro de dépôt : **3201803673**

Nom et adresse du titulaire : **SOCIETE IVOIRIENNE D'INTELLIGENCE**

NUMERIQUE (SIIN), 10 B.P. 306, ABIDJAN 10, Côte d'Ivoire (CI)

Priorité(s) conventionnelle(s) valablement revendiquée(s) :

Aucune

Type de marque : **Marque de services**

Classe(s) : **36 et 42**

Liste des produits ou services correspondants :

Classe 36 : Assurances ; services bancaires ; services bancaires en ligne ; services de caisses de prévoyance ; émission de cartes de crédit ; estimations immobilières ; gestion financière ; gérance de biens immobiliers ; services de financement ; analyse financière ; constitution de capitaux ; investissement de capitaux ; consultation en matière financière ; estimations financières (assurances, banques, immobilier) ; placement de fonds.

Classe 42 : Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; recherches scientifiques ; recherches techniques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; développement d'ordinateurs ; conception de logiciels ; développement de logiciels ; recherche et

développement de nouveaux produits pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; architecture ; décoration intérieure ; élaboration (conception) de logiciels ; installation de logiciels ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; location de logiciels ; programmation pour ordinateurs ; analyse de systèmes informatiques ; conception de systèmes informatiques ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; numérisation de documents ; logiciel- service (SaaS) ; informatique en nuage ; conseils en technologie de l'information ; hébergement de serveurs ; contrôle technique de véhicules automobiles ; services de conception d'art graphique ; stylisme (esthétique industrielle) ; authentification d'œuvres d'art ; audits en matière d'énergie ; stockage électronique de données.

Ces indications sont portées au Registre Spécial des Marques tenu par l'Organisation. L'enregistrement de la marque confère une protection d'une durée de dix (10) ans à compter de la date de dépôt de la demande.

Cette protection peut être conservée sans limitation de durée par des renouvellements successifs tous les dix (10) ans.

Mention de l'enregistrement sera faite au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI) n° **02MQ/2019**.

Le présent enregistrement produit ses effets dans chacun des dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : *Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.*

Fait à Yaoundé, le 06/02/2019



Le Directeur Général

Denis L. BOHOUSSOU